



Question de fertilité
Question de procréation

L'AUTOCONSERVATION DES GAMÈTES HORS RAISONS MÉDICALES



ENQUÊTE
PRÉSERVE

réalisée par STETHOS
en partenariat avec
Gedeon Richter France

Une nouvelle loi de bioéthique* à l'origine de la «PMA pour toutes»

Depuis le 2 août 2021, l'AMP (Assistance Médicale à la Procréation) est rendue accessible à toutes les femmes**, qu'elles soient en couple avec un homme, une autre femme ou célibataires.

Dans ce nouveau cadre, inédit en France, l'autoconservation de ses gamètes (spermatozoïdes et ovocytes) devient également possible en dehors de tout motif médical ou condition de don.

Êtes-vous concernée ? Savez-vous comment ça marche ? Avez-vous besoin d'informations sur la fertilité et l'AMP ? Cette brochure a été

conçue pour répondre à

vos questions, en

s'appuyant sur une

large enquête

réalisée auprès

des françaises et

français.



Qu'en pensez-vous ?



Enquête PRESERVE : les français interrogés

Que savez-vous ?

Réalisée avec un groupe d'expert, PRESERVE est l'une des toutes premières enquêtes nationales pour mieux connaître les attentes des français sur l'infertilité, les nouvelles situations d'AMP et l'autoconservation des gamètes hors raisons médicales.

Cette brochure n'a qu'un seul objectif : vous informer sur ces nouvelles possibilités de procréation pour nourrir le dialogue avec votre professionnel de santé .



Que ferez-vous ?

* Nouvelle loi de bioéthique du 02/08/2021 et décret du 30/12/2021 sur l'autoconservation des gamètes ;

** en âge de procréer ; *** méthode des quotas pour sexe, âge, région, taille d'agglomération et CSP.

ENQUÊTE PRESERVE

Enquête nationale sur l'autoconservation des gamètes hors raisons médicales

Groupe d'experts – pilote de l'enquête PRESERVE.

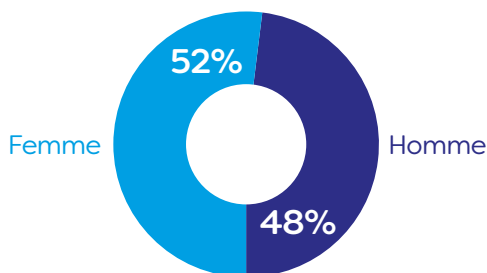
Pr Blandine Courbiere (APHP Marseille), Dr Anne Guivarch (La Sagesse Rennes), Mme Alexandra Benoît (Béclère, Clamart), Dr Pauline Jaegger (HCL Lyon), Mme Virginie Rio (association Collectif BAMP).

2000 FRANÇAIS INTERROGÉS EN LIGNE DU 11 AU 31 MARS 2022.

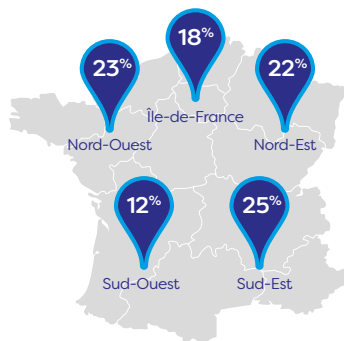
Echantillon représentatif de la population française***

GENRE DES PARTICIPANTS

Dont n=2 transgenres (H>F)

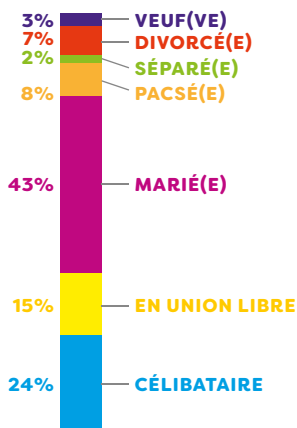


REPARTITION REGIONALE



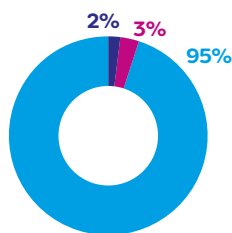
SITUATION FAMILIALE

65% sont en couple



SITUATION DU COUPLE

En couple : n=1303



Couple homosexuel hommes n=32

Couple homosexuel femmes n=34

Couple hétérosexuel n=1236

ENFANTS OU PROJET D'ENFANT

- 32% des répondants ont au moins un enfant de moins de 18 ans au sein du foyer.
- **11% des répondants** ayant des enfants **ont eu recours à une AMP** pour au moins l'un d'entre eux.
- Parmi les répondants n'ayant pas d'enfants
- **27% ont un projet d'enfant** aujourd'hui ou à l'avenir.
- **73% n'ont pas de projet d'enfant** aujourd'hui ou à l'avenir.

ENQUÊTE

PRÉSERVE

Fertilité et réserve d'ovocytes

Testez vos connaissances sur la fertilité !

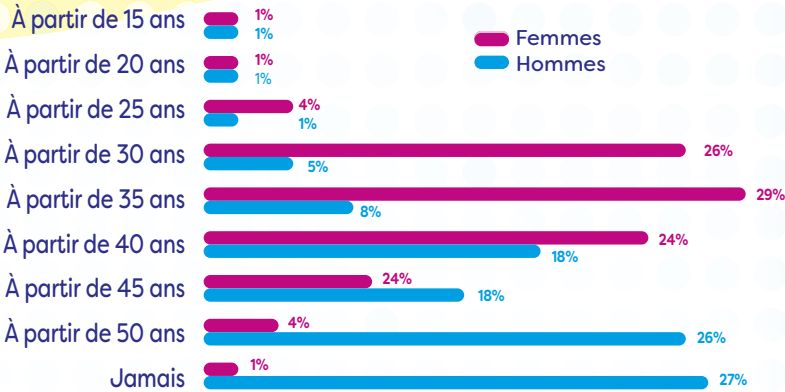
Vrai ou faux ?

(réponses au dos de cette brochure)

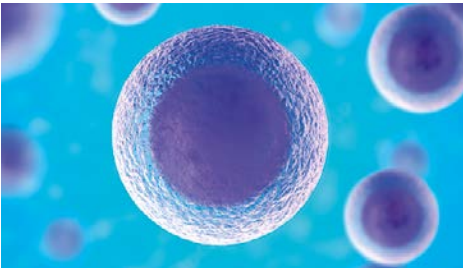
- L'âge moyen du premier enfant en France en 2020 est de 31 ans pour les femmes ————— **VRAI** **FAUX**
- Le nombre d'enfants nés chaque année en France diminue régulièrement ————— **VRAI** **FAUX**
- Le risque de ne pas être mère pour une femme essayant d'avoir un enfant est de 35% à 40 ans ————— **VRAI** **FAUX**
- La baisse de la fécondité concerne aussi bien les femmes aisées que celles appartenant aux ménages les plus modestes ————— **VRAI** **FAUX**
- La baisse de la fécondité concerne aussi bien les femmes qui n'avaient pas encore d'enfants que celles qui en avaient déjà ————— **VRAI** **FAUX**
- Toute année en plus chez l'homme augmente le risque d'absence de grossesse ————— **VRAI** **FAUX**

RÉPONSES DES INTERROGÉS

À partir de quel âge pensez-vous que la fertilité commence à diminuer ?



Le saviez-vous ?



L'ovocyte est la cellule reproductrice (ou gamète) de la femme. Au début du cycle menstruel, plusieurs follicules ovariens contenant les ovocytes se développent.

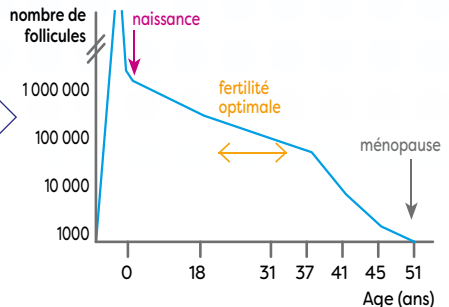
Un seul est sélectionné pour poursuivre sa maturation jusqu'à l'ovulation (14^e jour). À ce stade, l'ovocyte mature est libéré. S'il est fécondé par un spermatozoïde, il donne vie à l'embryon.

À la naissance, le capital ovocytaire, c'est-à-dire le nombre total d'ovocytes situés dans les ovaires (de l'ordre de plusieurs milliers), est considéré comme définitif car les ovocytes ne se multiplient pas.

Ainsi, plus une femme est jeune, plus le nombre de follicules, donc d'ovocytes, dans ses ovaires est important.

Leur nombre diminue progressivement à chaque cycle au cours de la vie génitale et finissent par s'épuiser en approchant la période de la ménopause.

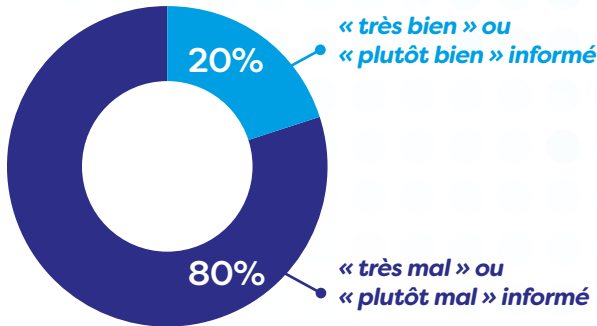
Diminution de nombre de follicules chez la femme en fonction de l'âge*



*Adapté de te Velde, E.R. et al., The variability of female reproductive ageing. Human Reproduction Update 8.2 (2002) : 141-154.

RÉPONSES DES INTERROGÉS

Aujourd'hui estimez-vous que vous êtes très bien, plutôt bien, plutôt mal ou très mal informé concernant l'aide médicale à la procréation (AMP) ?

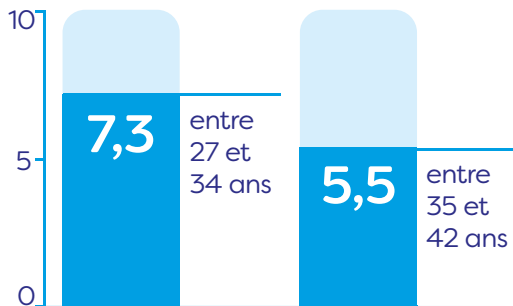


C'est une avancée scientifique majeure mais c'est un combat... pas une solution miracle



*Alicia
31 ans*

Sur une échelle de 0 à 10 quelle note donneriez-vous pour évaluer les chances d'avoir un bébé grâce à une AMP ?



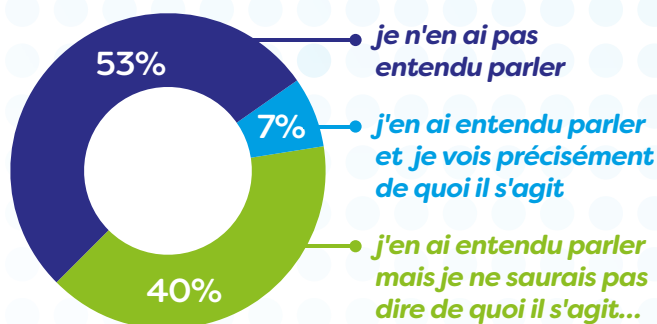
En réalité

En parcours d'AMP, le **taux de naissance** par tentative de FIV (fécondation in vitro) est d'environ 20% soit **2 chances sur 10***



RÉPONSES DES INTERROGÉS

Avez-vous entendu parler récemment de la nouvelle loi du 2 Août 2021 relative à la bioéthique ?



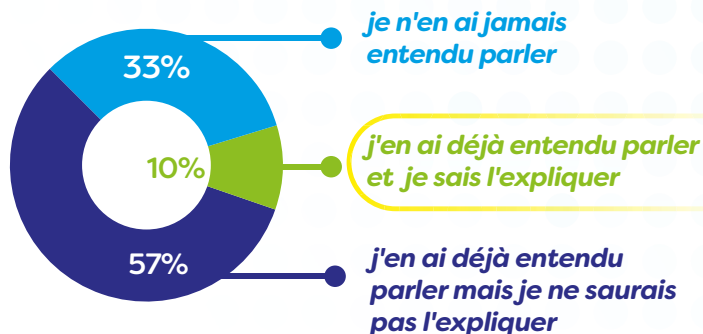
LA NOUVELLE LOI DE BIOÉTHIQUE DU 2 AOÛT 2021

- elle élargit l'accès à l'AMP **à toutes les femmes** en âge de procréer : en couple avec un homme, avec une autre femme ou célibataires
- elle confère de nouveaux droits aux personnes nées d'une AMP avec tiers donneur, tel que **l'accès aux origines**
- elle autorise l'**autoconservation des gamètes** sans indication médicale

Cet accès ne peut faire l'objet d'aucune différence de traitement, notamment au regard du statut matrimonial ou de l'orientation sexuelle des demandeuses.

RÉPONSES DES INTERROGÉS

Quel est votre niveau de connaissance concernant l'autoconservation des gamètes (ovocytes ou spermatozoïdes) ?



Testez vos connaissances sur l'autoconservation !

Vrai ou faux ? (réponses au dos de cette brochure)

- Les gamètes peuvent être utilisées jusqu'à l'âge de 45 ans pour les femmes **VRAI** **FAUX**
- Les frais annuels de conservation des gamètes ne sont pas pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie **VRAI** **FAUX**
- Il faut être âgé entre 29 et 45 ans pour un homme pour être éligible **VRAI** **FAUX**
- Il faut être âgée entre 29 et 37 ans pour une femme pour être éligible **VRAI** **FAUX**
- L'autoconservation des gamètes hors raisons médicales n'est possible que dans les centres publics ou les centres privés à but non lucratif **VRAI** **FAUX**

s gamètes



RÉPONSES DES INTERROGÉS

Selon vous, pour quelles raisons une personne pourrait être intéressée par l'autoconservation de ses gamètes (ovocytes ou spermatozoïdes) hors raisons médicales ?

- Pour avoir le choix du moment où elle sera parent
45%
- Car elle veut d'abord avoir une situation professionnelle stable avant d'envisager un enfant
38%
- Car elle est en couple avec une femme
38%
- Pour ne pas subir son horloge biologique
35%
- Car elle est célibataire et souhaite attendre de trouver la bonne personne pour envisager un enfant
35%
- Pour « profiter de la vie » avant d'avoir un enfant
25%
- Car elle pourrait vouloir un/d'autres enfants plus tard avec la même personne ou une autre personne
24%
- Car c'est pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie (hors conservation des gamètes congelés) donc pourquoi ne pas le faire
9%

« En tant que femme il n'est pas toujours facile ni possible de tomber enceinte à l'âge où nous sommes le plus "fertile" »



Julie, 32 ans

« C'est en allant chez ma gynécologue un jour que j'ai souhaité aborder mes inquiétudes quant à un projet grossesse dans 5 ou 10 ans. »



Elisabeth, 26 ans

« il faudrait pas que cette possibilité devienne une dérive et que les personnes se mettent à faire des enfants vraiment trop tardivement »



Rachel, 35 ans

CRITÈRES D'ÂGE

Vous pouvez recourir à l'autoconservation de vos ovocytes : **à partir de 29 ans et avant 37 ans**, en vue de réaliser une AMP ultérieurement : **jusqu'à l'âge de 45 ans**

CONSERVATION DES OVOCYTES

Chaque année, votre consentement vous sera demandé pour :

- poursuivre la conservation
- les utiliser en vue d'une AMP
- en faire don à une femme en attente
- en faire don à la recherche scientifique
- mettre fin à leur conservation.

En l'absence de consentement pendant 10 ans ou pour cause de décès, vos ovocytes seront détruits.

REMBOURSEMENT

L'ensemble des frais médicaux (consultation, examens, traitements, intervention) jusqu'au recueil des ovocytes congelés est remboursé. Seuls les frais de conservation annuels des ovocytes dans les centres restent à votre charge.

« ça rejoint mes préoccupations liées à l'autodétermination, au contrôle de mon corps : que chacun et chacune puisse avoir le choix de se reproduire ou non, quand et avec qui il le désire... »



Autoconservation : Conditions d'éligibilité

L'ÉVALUATION MÉDICALE PRÉALABLE

Elle se déroule en 1 ou plusieurs consultations avec l'équipe clinico-biologique pluridisciplinaire du centre d'AMP sélectionné, coordonnée par un médecin spécialiste de la fertilité, complétée notamment d'un psychiatre ou psychologue.

Cette étape médicale préliminaire permettra de :

- **vérifier votre motivation**
- **procéder à votre évaluation médicale** (examens et bilans initiaux, de type prises de sang, examens cliniques, échographie...)
- **vous informer complètement** sur la technique de l'autoconservation des ovocytes, les chances de réussite ou d'échec des techniques d'assistance médicale à la procréation, les effets secondaires et risques, ainsi que la pénibilité et les contraintes qu'elles peuvent entraîner et enfin :
- **obtenir votre consentement** écrit (après 1 mois de réflexion).



DANS QUELS ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ?

Exclusivement dans les centres AMP publics ou privés à but non lucratif et, dans certains départements, les établissements de santé privés à but lucratif spécifiquement autorisés.



Pour trouver le centre AMP le plus proche de chez vous

LES ÉTAPES CLÉS DU PARCOURS autoconservation des ovocytes/ réalisation

L'autoconservation des ovocytes pour toutes les femmes

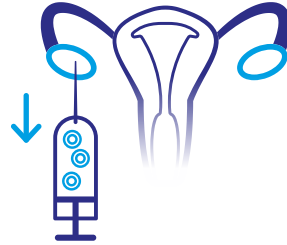
1) STIMULATION OVARIENNE

Pendant 10 à 12 jours, vous devrez réaliser des injections d'hormones afin de stimuler votre production d'ovocytes.



2) PONCTION FOLLICULAIRE

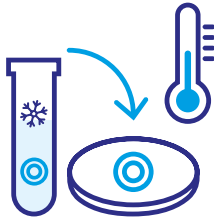
Les ovocytes les plus matures sont prélevés sous anesthésie locale grâce à une aiguille de ponction introduite par le vagin. Entre 8 et 15 ovocytes sont recueillis en moyenne.



Le recours ultérieur à l'assistance médicale à la procréation

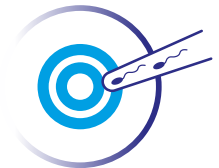
1) DÉCONGÉLATION

Lorsque vous le souhaitez, vous pourrez demander la dévitrification de vos ovocytes afin d'entamer une procédure d'AMP.



2) FIV-ICSI

Le protocole est alors le même que pour une fécondation in vitro (FIV) classique avec micro-injection du spermatozoïde (méthode ICSI) afin de féconder l'ovocyte en laboratoire.



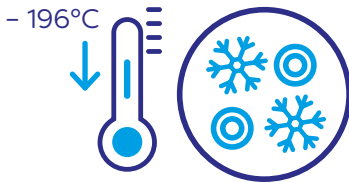


d'une AMP ultérieure

es à partir de 29 ans et avant 37 ans

3) CONGÉLATION OVOCYTES

Les ovocytes sont plongés dans un bain d'azote liquide à -196°C en présence de cryoprotecteurs pour les préserver au maximum.



4) CRYOCONSERVATION

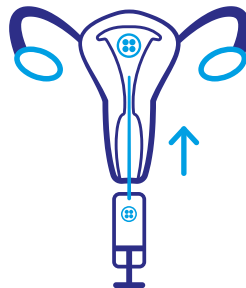
Les ovocytes congelés peuvent ainsi être conservés pendant plusieurs années. La poursuite ou non de la conservation est questionnée chaque année*.



ation (AMP) pour toutes les femmes jusqu'à 45 ans

3) TRANSFERT DE L'EMBRYON

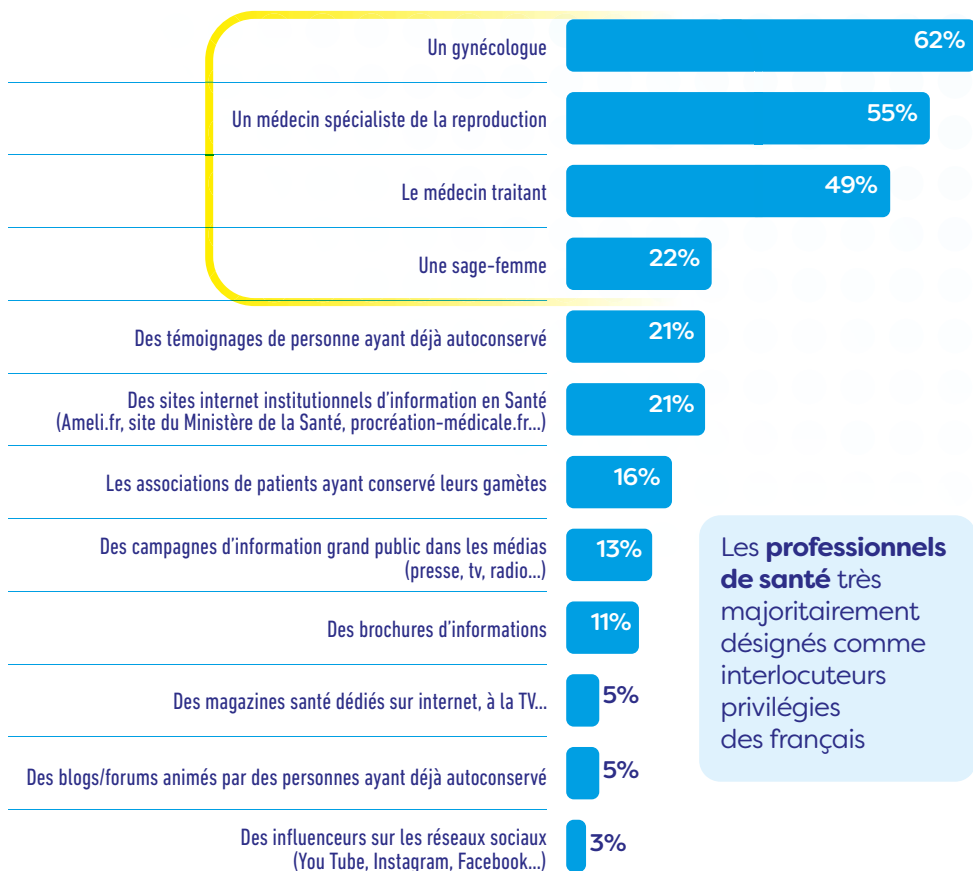
L'un des embryons obtenu sera ensuite implanté dans l'utérus de la femme.



* Si vous renoncez à la poursuite de la conservation, hormis pour votre usage personnel, vous pourrez choisir d'en faire don à d'autres femmes demandeuses ou à la recherche scientifique, ou tout simplement demander leur destruction.

RÉPONSES DES INTERROGÉS

Parmi les sources d'information suivantes, quelles sont les 3 qui pour vous sont les plus légitimes pour partager des informations concernant l'autoconservation des gamètes (ovules ou spermatozoïdes) hors raisons médicales ?



Les **professionnels de santé** très majoritairement désignés comme interlocuteurs privilégiés des français

Pour en savoir plus...

Visionner les vidéos pédagogiques PMA Info :

En collaboration avec



Les nouveautés de loi Bioéthique 2021 (PMA pour toutes)
par le Dr Gayet



La ponction ovocytaire
par le Dr Tibi



Le don d'ovocytes
par le Pr Olivennes



La santé des enfants nés de PMA,
par le Dr KAZDAR

L'autoconservation de vos ovocytes

Parlez-en avec votre médecin traitant, votre gynécologue ou votre sage-femme



 GEDEON RICHTER

Agissons ensemble pour la santé des femmes